L'Anarcho-Syndicaliste n°29
décembre-janvier 1979
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

LES CHRÉTIENS À LA RECHERCHE DE LEUR IDENTITÉ SYNDICALE...

L'Union Départementale C.F.D.T. de Loire-Atlantique a tenu son 37ème Congrès les 25 et 26 novembre 1978. A cette occasion, le Secrétaire de l'U.D., Bernard Henry, a présenté *«au nom du Conseil de l'U.D.»* un rapport d'orientation qui témoigne d'une certaine naïveté et doit être soigneusement analysé.

La C.F.D.T. dans le mouvement ouvrier. Notre identité.

Tel est le titre du premier chapitre. Après avoir fait référence à Fernand Pelloutier, Bernard Henry définit le syndicalisme comme étant *«un instrument de libération culturelle qui a été et est encore aujourd'hui pour des millions d'hommes et de femmes le moyen de découvrir toutes les dimensions de l'homme»...* Et voilà comment on peut rattacher la pensée de l'anarcho-syndicaliste Pelloutier à l'humanisme chrétien d'Emmanuel Mounier et de ses disciples. A la suite de quoi, il ne reste plus à Bernard Henry qu'à affirmer tranquillement que: *«La C.F.T.C. puis la C.F.D.T. sont en celà les héritiers de ce courant».*

Et voilà le *«syndicalisme chrétien»* de la C.F.T.C. puis de la C.F.D.T. devenu, par la grâce de Dieu (et de Bernard Henry) l'héritier de l'anarcho-syndicalisme des créateurs de la C.G.T.

Il faut toutefois reconnaître que Bernard Henry n'insiste pas outre mesure sur cet *«approfondissement doctrinal»* pour utiliser le langage des révérends Pères. Mieux, quelques lignes plus loin, le rapport prend soin de préciser avec une humilité toute chrétienne que: *«Créée en 1920, la C.F.T.C. était marginale dans le mouvement ouvrier... Le mérite des militants C.F.T.C. a été, jusqu'en 1945, de forger une organisation syndicale, un outil de lutte* (contre qui?) *qui commence à faire ses preuves* (sic) *durant les grèves de 1936».*

Leur légitimité...

Mais, o divine surprise, la C.F.T.C. cesse soudain, en novembre 1940, d'être marginale grâce au *«Manifeste des 12»* que le rapport cédétiste nous présente en ces termes:

«A l'époque de la résistance avec la déclaration du «Manifeste des 12» (en riposte au corporatisme de Pétain) pour la première fois, ensemble la C.F.T.C. et la C.G.T. affirment leur volonté de ne rien renier du passé du mouvement ouvrier, notamment en réaffirmant les positions du syndicalisme français:

- il doit être anticapitaliste et opposé à toutes formes d'oppression des travailleurs,
- il doit accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt collectif,
- il doit être libre,
- il doit prendre dans l'état, toute sa place,
- il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples».

Malheureusement, pour la *«légitimité»* de la C.F.D.T., cette façon de présenter les choses constitue, à proprement parler, une véritable falsification historique.

D'abord, le manifeste des 12 n'a pas été élaboré *«par la C.F.T.C. et la C.G.T.»*, mais par des militants à la C.G.T. et à la C.F.T.C. et qui n'engageaient qu'eux-mêmes. Autrement dit, il serait tout à fait faux de faire de l'appel des 12 une sorte d'ancêtre à l'accord C.G.T.-C.F.D.T.

Ensuite, il nous faut bien constater que Bernard Henry et ses amis ne manquent pas de culot en présentant le *Manifeste des 12* quasiment comme un acte de résistance *«en riposte au corporatisme de Pétain»*, alors que le *Manifeste des 12* qu'ils se gardent bien de citer en entier (mais nous allons le faire à leur place) déclarait textuellement: *«Il n'y a pas à choisir entre le syndicalisme et le corporatisme. Les deux sont également nécessaires».*

Enfin, il nous faut également constater que les citations elles-mêmes du fameux Manifeste sont, par Bernard Henry, ou tronquées ou purement et simplement falsifiées.

C'est ainsi que les douze affirmaient froidement que le syndicalisme doit *«accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général»*, dans la version cédétiste, *«intérêt général»* se transforme en *«intérêt collectif»*, ce qui, dans la mythologie chrétienne, doit paraître plus... *«socialiste»*.

Les Douze affirmaient également que le syndicalisme devait *«prendre dans l'Etat toute sa place»* et, ajoutaient-ils *«seulement sa place».*

Cette dernière formule est passée sous silence par nos cédétistes partisans, quant à eux, de l'intégration (sans restriction d'aucune sorte) des syndicats dans l'Etat.

Il nous faut, malgré tout, reconnaître à ce rapport le mérite d'une certaine franchise. En se référant au *Manifeste des 12* (comme nous à la Charte d'Amiens), la C.F.D.T. annonce enfin la couleur. La C.F.D.T., non seulement continue la C.F.T.C. mais demeure fidèle à l'idéologie corporatiste sur laquelle a été construite la centrale chrétienne.

Et c'est encore l'idéologie corporatiste qui sous-tend toutes les prises de positions de la C.F.D.T. en faveur du pseudosocialisme auto-gestionnaire cher aux néo-socialistes à la Marcel Déat ou à la Michel Rocard.

Les militants anarcho-syndicalistes regroupés à l'U.A.S. n'ont pas attendu le récent *«recentrage»* de la centrale chrétienne pour être fixés sur la nature, le rôle et la place de la C.F.D.T.

Il est vrai qu'ils ne doivent pas *«leur légitimité»* à la Révolution Nationale de Philippe Pétain!

Alexandre HEBERT.

L'OMBILIC OU LE MANIFESTE DES DOUZE (1940)

Alors que Marchais s'offusque lorsqu'on évoque son cordon ombilical, les chrétiens de gauche viennent de s'en trouver un qu'ils exhibent avec ostentation. Ainsi que l'annonce dans son article notre camarade A. Hébert, nous publions ci-dessous ce *«manifeste des douze»* dans son intégralité.

A la lecture de ce document, né sous le régime de Vichy, après la dissolution des confédérations syndicales, on s'aperçoit qu'il contient déjà effectivement la plupart des thèses qui sont le fondement de l'actuelle C.F.D.T.:

- ...les trusts internationaux font tort à la patrie, et les patrons gèrent mal la production industrielle française;
- ...nécessité d'un plan de production élaboré avec le concours des syndicats (la *«planification démocratique»* d'aujourd'hui);
- ...la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général;
- ...*«l'Etat doit jouer son rôle d'arbitre souverain entre tous les intérêts en présence»*.
- ...dépassement de la lutte des classes *«par un esprit de collaboration entre ces parties, esprit auquel devra se substituer, en cas de défaut, l'arbitrage de l'Etat»;*
- ...il n'y a pas lieu de choisir entre syndicalisme et corporatisme, etc...

Mais laissons place à la source elle-même, que l'U.D. C.F.D.T. de Loire-Atlantique a eu la bonté de nous indiquer:

PRINCIPES DU SYNDICALISME FRANÇAIS

Le syndicalisme français doit s'inspirer de six principes essentiels:

A- Il doit être anticapitaliste et, d'une manière générale opposé à toutes les formes de l'oppression des travailleurs.
B- Il doit accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général.
C- Il doit prendre dans l'Etat toute sa place et seulement sa place.
D- Il doit affirmer le respect de la personne humaine, en dehors de toute considération de race, de religion ou d'opinion.
E- Il doit être libre, tant dans l'exercice de son activité collective que dans l'exercice de la liberté individuelle de chacun de ses membres.
F- Il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples.

A- Anticapitalisme:

Le syndicalisme a été le premier à comprendre et à dénoncer la responsabilité du capitalisme dans les crises économiques et les convulsions sociales et politiques de l'après-guerre.

Les financiers et les trusts internationaux, de grandes sociétés anonymes, des collectivités patronales, véritables féodalités économiques, groupements menés par un nombre limité d'hommes irresponsables, ont trop souvent sacrifié les intérêts de la patrie et ceux des travailleurs au maintien ou à l'accroissement de leurs bénéfices. Ils ont systématiquement arrêté le développement de la production industrielle française par leurs opérations monétaires, les exportations des capitaux, le refus de suivre les autres nations dans la voie du progrès technique. Ils sont plus responsables de la défaite de notre pays que n'importe quel homme politique si taré ou incapable soit-il.

Au régime capitaliste doit succéder un régime d'économie dirigée au service de la collectivité. La notion du profit collectif doit se substituer à celle du profit individuel. Les entreprises devront désormais être gérées suivant les directives générales d'un plan de production, sous le contrôle de l'Etat et avec le concours des syndicats de techniciens et d'ouvriers. La gestion ou la direction d'une entreprise entraînera, de plein droit, la responsabilité pleine et entière pour toutes les fautes ou abus commis.

C'est ainsi et ainsi seulement que le chômage pourra être supprimé, que les conditions de travail pourront être améliorées de façon durable et aboutir au bien-être des travailleurs, but suprême du syndicalisme.

B- Subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général:

Cette subordination doit être effective dans tous les domaines et, en particulier, à l'intérieur des organisations syndicales elles-mêmes.

L'excès d'individualisme a toujours empêché dans notre pays toute action collective coordonnée, chacun croyant avoir le droit, après avoir exprimé son point de vue, d'entraver par son action personnelle l'application des décisions nécessaires prises par la majorité.

Le syndicalisme est un mouvement collectif; il n'est pas la somme d'un grand nombre de petits mouvements individuels. Les hommes n'ont pour lui de valeur que dans la mesure où ils servent sa cause et non la leur.

Toute l'histoire du syndicalisme prouve d'ailleurs que c'est par l'action collective que la défense des intérêts individuels est le mieux assurée.

C- Place du syndicalisme dans l'Etat:

Le syndicalisme ne peut pas prétendre absorber l'Etat. Il ne doit pas non plus être absorbé par lui.

Le syndicalisme, mouvement professionnel et non politique, doit jouer exclusivement son rôle économique et social de défense des intérêts de la production. L'Etat doit jouer son rôle d'arbitre souverain entre tous les intérêts en présence.

Ces deux rôles ne doivent pas se confondre.

D'autre part, l'action syndicale et la souveraineté de l'Etat s'exerceront d'autant plus facilement que les professions seront organisées.

Cette organisation professionnelle indispensable ne doit pas faire échec à l'action d'un organisme interprofessionnel capable d'avoir, sur les problèmes économiques et sociaux, une vue d'ensemble et de pratiquer une politique de coordination. L'organisation des professions dans des cadres rigides aboutirait à un système étatiste et bureaucratique.

La suppression définitive des grandes confédérations inter-professionnelles nationales serait, à cet égard, une erreur.

Il n'y a pas à choisir entre le syndicalisme et le corporatisme. Les deux sont également nécessaires.

La formule de l'avenir c'est: le syndicat libre dans la profession organisée et dans l'Etat souverain.

De la souveraineté de l'Etat et de l'efficacité de son rôle d'arbitre dépend la suppression pratique de la grève, en tant que moyen de défense des travailleurs. Il serait inique de priver ces derniers de tous moyens d'action, si l'Etat ne se porte pas garant, vis-à-vis d'eux, de l'application stricte de la législation sociale et du règne de l'équité dans les rapports sociaux.

La lutte des classes qui a été jusqu'ici un fait plus qu'un principe ne peut disparaître que:

- par la transformation du régime du profit;

- par l'égalité des parties en présence dans les transactions collectives;

- par un esprit de collaboration entre ces parties, esprit auquel devra se substituer, en cas de défaut, l'arbitrage impartial de l'Etat.

D- Respect de la personne humaine:

En aucun cas, sous aucun prétexte et sous aucune forme, le syndicalisme français ne peut admettre, entre les personnes, des distinctions fondées sur la race, la religion, la naissance, les opinions ou l'argent.

Chaque personne humaine est également respectable. Elle a droit à son libre et complet épanouissement dans toute la mesure où celui-ci ne s'oppose pas à l'intérêt de la collectivité.

Le syndicalisme ne peut admettre en particulier:

- l'antisémitisme;

- les persécutions religieuses;

- les délits d'opinion;

- les privilèges de l'argent.

Il réprouve en outre tout régime qui fait de l'homme une machine inconsciente, incapable de pensée et d'action personnelles.

E- La liberté:

Le syndicalisme a été et demeure fondé sur le principe de la liberté: il est faux de prétendre aujourd'hui que la défaite de notre pays est due à l'exercice de la liberté des citoyens, alors que l'incompétence de notre état-major, la mollesse de nos administrations et la gabegie industrielle en sont les causes intérieures.

La liberté syndicale doit comporter:

- le droit pour les travailleurs de penser ce qu'ils veulent, d'exprimer comme ils l'entendent, au cours des réunions syndicales, leurs pensées sur les problèmes de la profession;

- le droit de se faire représenter par des mandataires élus par eux;

- le droit d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix ou de n'adhérer à aucune organisation;

- le droit de ne pas voir les organisations syndicales s'ingérer dans la vie privée.

La liberté peut comporter des abus. Il est moins important de les réprimer que d'éviter leur renouvellement. A cet égard, l'éducation ouvrière, mieux que toutes les menaces ou contraintes, doit donner aux travailleurs les connaissances pour prendre conscience des intérêts généraux du pays, de l'intérêt de la profession et de leur véritable intérêt particulier. Il appartiendra aux professions d'organiser, sous le contrôle des syndicats et de l'Etat, cette éducation ouvrière.

F- Collaboration internationale:

Si le syndicalisme n'a pas à intervenir à la place de l'Etat dans la politique du pays, il doit néanmoins

se préoccuper :

- des conditions internationales de la production;

- du sort du travailleur dans le monde entier;

- de la collaboration entre les peuples, génératrice de mieux-être et de progrès.

Il serait, en effet, insensé de croire que notre pays pourra demain vivre sur lui-même, s'isoler du reste du monde et se désintéresser des grands problèmes internationaux, économiques et sociaux.

L'AVENIR DU SYNDICALISME FRANÇAIS:

L'avenir du syndicalisme français dépend:

- de l'avenir de la France;

- de son organisation économique et sociale;

- des hommes qui en prendront la tête.

De l'avenir de la France, nous ne devons pas désespérer. Nous ne devons pas nous considérer, au hasard d'une défaite militaire, comme une nation ou un peuple inférieur. Nous reprendrons notre place dans le monde dans la mesure où nous aurons conscience de la place que nous pouvons prendre.

L'organisation économique et sociale de la France devra faire table rase des erreurs du passé. Nous avons donné les principes essentiels de cette organisation nouvelle.

Quant aux hommes qui peuvent prendre la tête du Mouvement syndical, ils doivent remplir les conditions suivantes:

- n'avoir pas une mentalité de vaincus;

- faire passer l'intérêt général avant leur intérêt particulier;

- respecter la classe ouvrière et avoir la volonté de la servir;

- posséder les connaissances générales et techniques nécessaires pour faire face aux problèmes actuels.

Pour défendre le syndicalisme français, ses traditions et son avenir;

Pour défendre leurs intérêts professionnels;

Pour éviter le chômage et la misère;

Pour sauver leurs intérêts;

Les travailleurs français se grouperont.

***M. Bouladoux,** ex-secrétaire adjoint de l'ex-CFTC ; **O. Capocci,** secrétaire général de la Fédération des employés (ex-CGT); L. Chevalme, secrétaire général de la Fédération des métaux (ex-CGT); **A. Gazier,** secrétaire général de la Chambre syndicale des employés de la région parisienne (ex-CGT); **E. Jaccoud,** secrétaire général de la Fédération des moyens de transports (ex-CGT); **R. Lacoste,** ex-secrétaire de la Fédération des fonctionnaires (ex-CGT); **P. Neumeyer,** ex-secrétaire de la Fédération des fonctionnaires (ex-CGT); **Ch. Pineau,** secrétaire de la Section fédérale de banque et de bourse (ex-CGT); **L. Saillant,** secrétaire de la Fédération du bâtiment et du bois (ex-CGT); **G. Tessier,** ex-secrétaire général de l'ex-CFTC; **Vandeputte,** secrétaire général de la Fédération du textile (ex-CGT); **J. Zirnheld,** ex-président de l'ex-CFTC.*

LES HUSSARDS NOIRS SUR TOUS LES FRONTS...

Radios, Télévision, Journaux hebdomadaires... Ces dernières semaines les instituteurs sont partout. Plus souvent cibles que tireurs... et cela sur deux plan: que sont les instituteurs d'aujourd'hui? Que seront les instituteurs de demain? Problèmes le plus souvent mal posés ou qui, lorsqu'ils sont bien posés, reçoivent des réponses non pertinentes.

Le Secrétaire général du S.N.I. passant à Radio-France à l'émission *«le téléphone sonne»* dont le sujet annoncé était *«la formation des maîtres»*, a accepté le glissement du débat vers des critiques des enseignants, des méthodes... et n'a pas donné d'une manière claire les idées du S.N.I. sur cet important sujet.

Deux hebdomadaires, *«L'Express»* et *«Le Nouvel Observateur»* ont, dans la semaine du 30 octobre au 5 novembre, fait place à un long article sur les instituteurs. *«L'Express»* se penche sur *«L'Avenir des Instituteurs»* et axe davantage son propos vers la future formation. *«Le Nouvel Observateur»* s'attache au présent et, déjà plein de sollicitude, intitule son article *«Des ombres au tableau noir»*. Il entreprend une attaque en règle, fondée sur une dizaine de cas particuliers, contre la pédagogie, les méthodes, l'accueil des parents. A ses yeux, seules les classes Freinet méritent le respect et la confiance absolue des parents, les autres... d'ailleurs le témoignage plusieurs fois repris au cours de l'article d'un Inspecteur départemental, syndiqué au S.G.E.N.-C.F.D.T., est bien là pour soutenir le journaliste Gérard Petitjean dans ses profondes critiques.

Les deux articles contiennent de nombreuses erreurs de toutes sortes: mauvaise compréhension des textes officiels, horaires et programmes, la mathématique moderne par exemple n'a jamais remplacé le calcul, le 1/3 temps n'est pas la disparition de la géographie, de la science et de l'histoire.

Fond commun aussi aux deux articles: les instituteurs ne comprennent pas toujours bien ce qu'on leur demande, sont peu cultivés, et ont un grand besoin de tuteurs tels que manuels et stages de recyclage, mais ceux-ci seraient encore souvent trop compliqués!

«Le Nouvel Observateur» se penche sur le présent: c'est bien noir!

1- Grief: les enseignants ne veulent pas recevoir les parents d'élèves (même mandatés) dans les écoles!

2- Il y a souvent encore des devoirs à la maison: les instituteurs n'obéissent pas aux instructions officielles!

3- Ils sont très conservateurs et refusent de changer de méthodes.

4- Ils ne discutent pas pédagogie, entre eux et sont incapables de constituer des équipes pédagogiques.

Il se trouve d'autres accusations dans le cours de cet article, mais celles-ci sont les plus vicieuses.

Nous avons assez largement, dans les colonnes de *«L'Anarcho-Syndicaliste»*, développé les raisons que nous avions de refuser les «conseils d'école» pour être heureux des réactions des instituteurs à cet égard, d'autant plus que la plupart d'entre eux reçoivent toujours très volontiers les parents de leurs élèves chaque fois que cela est nécessaire. Nous œuvrerons encore pour que ce refus soit plus conscient et soit une action positive contre cette atteinte au statut de la Fonction publique.

Sur le plan pédagogique auraient-ils tort d'en prendre et d'en laisser? Ils se sentent libres et responsables et ne suivent pas aveuglément les instructions, les directives, les circulaires... qui d'année en année les entraînent dans des voies diverses, parfois contradictoires. Ils tentent d'agir au mieux des intérêts des enfants qui leurs sont confiés en fonction de leurs moyens propres! Il faut bien comprendre aussi que la nouveauté est toujours une réalité pour les enfants, la même 35ème leçon d'un même maître sur un même sujet est une nouveauté pour ses nouveaux élèves! Il est souhaitable de changer ce qui est peu ou pas efficace mais gardons ce qui permet à l'élève de faire des progrès dans la connaissance, c'est là le rôle de l'école, non pas de faire sans cesse du nouveau, comme un histrion qui veut épater la galerie.

Ceux qui fréquentent des instituteurs seront assez étonnés d'apprendre qu'ils ne parlent pas métier! de là à faire des équipes pédagogiques cela n'est pas évident! car heureux sont les élèves qui ont reçu un enseignement différent sur un même propos, ils seront plus aptes à généraliser: la pensée se structure par la confrontation des divergences et des convergences, il ne faut pas réduire toutes les difficultés, contradictions, différences ce n'est pas un monde uniforme qui est souhaitable, mais un monde où toutes les formes de pensée, d'action peuvent s'exprimer.

Danièle Gramet *(«L'Express»)* ne parle du présent ou du passé que pour affirmer que les instituteurs sont mal (ou pas du tout) préparés à la pédagogie nouvelle mise en place depuis ces dernières années, les instituteurs ne détiennent plus le savoir et ne savent pas dominer leur enseignement.

Ces deux auteurs sont bien d'accord; il faut donc changer cela. La solution est simple, il faut allonger

le temps de préparation au métier et supprimer le recrutement de personnel non-préparé.

«L'Express» seul précise que cela ira nécessairement avec une augmentation de salaire et signale l'existence d'une grille de la Fonction publique qui est un obstacle. Encore que les capitaines par exemple en sont sortis sans trop de vagues.

Ces constatations sont les bien venues, il faut repenser la formation des maîtres, il faut revaloriser la fonction mais est-il besoin pour cela de faire un relevé de ses marginaux pour noircir une profession.
II aurait mieux valu faire une étude sérieuse de ce que pourrait être une formation solide pour des maîtres dont il faudrait aussi définir clairement les responsabilités d'enseignants qui ne peuvent s'exercer que dans le cadre d'une indépendance que garantit le statut de l'école laïque, précisément remis en cause par les Conseils d'école chers à nos détracteurs!

Claude ROUYER.

LES CONSEILS D'ECOLE: DEUX RÉACTIONS OPPOSÉES!

Pour avoir refusé d'organiser les élections aux Comités de Parents, 102 directeurs et directrices de Loire-Atlantique sont sanctionnés en vertu de la loi sur le *«service non fait»*.

Le conseil syndical du S.N.I., qui demande au bureau national d'intervenir a adopté la motion suivante (le 13 décembre 1978):
Le Conseil syndical :
- rappelle son opposition aux Conseils d'Ecole et Comités de Parents;
- se félicite que la consigne donnée par la section du S.N.I.-P.E.C. 44 de ne pas organiser les élections aux Comités de Parents a été malgré les pressions de l'administration, très largement suivie et que dans de très nombreuses écoles cette consigne a été comprise par les parents de la fédération Cornec;
- approuve la détermination et fait sienne l'exigence des Directeurs et Instituteurs réunis le 22 novembre:
- levée de toute sanction (financière, administrative...) prise contre 102 directeurs, directrices du département qui ont appliqué une consigne syndicale, sanction prononcée au titre de la loi du «service non fait»;
- souhaite voir le S.N.I.-P.E.G.C. revenir sur sa position d'organiser les élections aux Comités de Parents, pièce maîtresse de la Réforme Haby, condamnée en son temps par notre syndicat;
- proposition d'une consultation démocratique de tous les adhérents du S.N.I.-P.E.G.C. sur le problème des Conseils d'Ecole.
Le Conseil syndical mandate le bureau départemental pour demander l'intervention du bureau national du S.N.I.-P.E.G.C. et le soutien des Unions départementales C.G.T., C.G.T.-F.O., C.F.D.T., de la section départementale de la F.E.N. et des organisations composant et soutenant le C.D.A.L. contre l'enventualité de l'application de la loi sur le «service non fait» ce qui constituerait un grave précédent.

Dans le même temps, A. Henry, secrétaire général de la F.E.N. considérant le peu d'enthousiasme des parents pour participer aux élections aux Comités de Parents, estime quant à lui que les Conseils d'Ecole n'ont pas assez de pouvoir!

C'est ce qu'il développe dans son éditorial de *«L'Enseignement Public»* du 5 décembre 1978:

On nous dit quelquefois que les récentes élections aux conseils d'école et aux conseils d'établissement ont marqué une désaffection des parents. Qui s'en étonnerait, dès lors qu'on les appelle à être représentés dans des organismes sans pouvoir réel?
Loin d'affaiblir ce qui précède, ces élections renforcent au contraire l'idée que les parents n'acceptent pas de servir d'alibi à des organismes de pseudo-concertation, comme l'exprime depuis longtemps la Fédération des conseils de parents d'élèves, mais qu'ils entendent en liaison étroite avec les syndicats de la F.E.N. assumer réellement leur responsabilité de co-acteurs dans l'éducation de leurs enfants.
Ces sensibilités nouvelles des parents et des enseignants peuvent être riches d'espoirs pour l'avenir. Elles justifient à elles seules notre volonté d'une véritable action syndicale en profondeur.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN POLOGNE...

Le rythme de notre parution ne nous a pas permis d'associer *L'Anarcho-Syndicaliste* à la campagne en faveur de Philippe Ries qui a été libéré le 23 décembre à la suite des interventions de multiples comités de soutien, sections syndicales, Unions départementales à l'adresse des gouvernements français et polonais.

L'*Union des Anarcho-Syndicalistes* considère ce résultat comme une victoire importante des travailleurs qui ont contraint le gouvernement français à intervenir et le gouvernement polonais à reculer.

Il n'en reste pas moins que l'incarcération par les autorités polonaises de P. Ries, journaliste de l'hebdomadaire *Informations Ouvrières*, coupable d'avoir contacté des opposants polonais, illustre de manière flagrante les conceptions des dirigeants polonais en matière de liberté de la presse et des libertés démocratiques en général.

L'U.A.S. stigmatise dans cet acte de répression une nouvelle manifestation de la politique anti-ouvrière mise en œuvre par Staline.

Constatons que cet emprisonnement du militant ouvrier P. Ries s'est effectué dans un Etat qui symbolise la *«coexistence pacifique»*, concrétisée il y a juste un an par la visite de J. Carter à E. Gierek auquel il accordait un crédit de 200 millions de dollars.

On sait que le principal support de cette politique, le *«compromis historique»* entre stalinisme et catholicisme, vient d'être sanctionné par l'élection d'un pape de nationalité polonaise dont l'image de marque est la *«défense des droits de l'homme»*.

Rappelons également la réponse de Gierek interrogé sur la liberté de la presse en Pologne à l'issue de son audience chez Paul VI, en novembre 1977: *«la liberté existe dans la mesure où elle ne porte atteinte ni au pouvoir ni à l'Eglise. Ce n'est pas chez nous que les attaques d'un Roger Peyrefite contre le Pape seraient tolérées».*

Réponse qui prend une résonnance particulière avec la scandaleuse arrestation de P. Ries.

LA C.G.T. REVENDIQUE... LES CONSEILS D'ATELIER...

Beaucoup de choses ont été dites sur la démocratisation ou la non-démocratisation de la C.G.T. à l'occasion du 40ème congrès. On a moins parlé des positions adoptées et notamment de l'importante déclaration de Jean-Louis Moynot, secrétaire confédéral de la C.G.T., en faveur des Conseils d'atelier. En voici quelques extraits significatifs:

Plusieurs organisations, dont la C.F.D.T., se sont prononcées pour la création de conseils d'atelier mais aucune ne prétend, il faut le souligner, avoir dit le dernier mot sur une innovation sociale assez radicalement nouvelle qui correspond aux développements les plus avancés de notre époque. Aucune expérience historique ne peut réellement servir de référence bien que des tendances et des aspirations semblables se manifestent dans la plupart des pays capitalistes développés et sont d'ailleurs diversement prises en charge selon les orientations et l'expérience historique du mouvement syndical.

A ce point de vue, l'adoption sans réserve de cet objectif par la C.G.T. et son assimilation dans notre héritage à travers une large discussion démocratique sera - si le Congrès en décide - une contribution prometteuse de développements futurs que personne ne peut apporter à notre place.

J.-L. Moynot précise ensuite que les conseils d'atelier voulus par la C.G.T., loin de se réduire à une instance consultative, impliqueront un véritable engagement responsable dans la gestion de l'entreprise:

En ce qui concerne le rôle, la proposition inscrite dans les projets de documents du Congrès recouvre en premier lieu - et pour l'essentiel dans une première étape - une responsabilité directe de gestion,

comportant donc un pouvoir de décision sur des questions qui relèvent de la vie interne de l'atelier. C'est donc quelque chose de différent, dans son principe même, d'une forme de contrôle démocratique des travailleurs, ou d'une simple forme de consultation.

Nous proposons donc qu'on crée, dans les entreprises nationalisées une instance démocratique nouvelle nommée conseil d'atelier ou de service.

La nouveauté que constituera cette création mérite d'être considérée dans toute sa portée. Cela implique à la fois de définir sans ambiguïté le domaine d'intervention et les pouvoirs que nous revendiquons dès le départ et de considérer qu'il s'agit d'une expérience ouverte, ces attributions n'étant pas limitatives pour l'avenir.

Ainsi défini, le conseil d'atelier serait, selon la C.G.T., un *«moyen essentiel pour lutter contre la crise»* qui afflige l'économie capitaliste:

Par conséquent à l'inverse, le changement pratique des conditions du travail en utilisant toutes les possiblités nouvelles de mettre en valeur la qualité du travail humain, l'initiative des travailleurs et la mise en commun de leurs capacités, est un des moyens essentiels pour lutter contre la crise aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue social et pour aller en pratique vers un autre type de développement, une autre manière de travailler et de vivre.

Enfin, dans la revendication de cette structure néo-corporatiste la C.G.T. n'entend pas se laisser distancer par le P.S. et la C.F.D.T. sur la voie de ce que les uns et les autres appellent *«une réelle autogestion»:*

Au point de vue des formes d'exercice de la démocratie, les conseils d'ateliers ou de service devraient comporter à la fois l'élection directe par tous les travailleurs d'un collectif responsable chargé de mettre en œuvre de façon continue les attributions du conseil et la délibération périodique de l'assemblée de tous les travailleurs devant laquelle ce collectif devrait rendre compte... pour promouvoir une démocratie de masse d'un contenu de classe nouveau, qui tende vers une réelle autogestion.

Quant à la *«démocratisation»* de la C.G.T., sachons seulement que les thèses développées par Moynot sont considérées d'une telle évidence en faveur des travailleurs qu'il a semblé superflu de les soumettre à la discussion du congrès. C'est un prochain C.C.N. qui doit adopter le texte officiel de la C.G.T. sur les conseils d'ateliers.

L'ARCHÉO-SYNDICALISME...

«L'intérêt supérieur de l'humanité exige que les principaux facteurs de la production - industriels, ouvriers, pouvoirs publics - s'imprègnent de cette vérité que l'industrie devra de plus en plus prendre le caractère d'une collaboration. Si l'ordre social actuel ne se montre pas capable d'assurer cette collaboration nécessaire, les ouvriers chercheront un régime plus conforme à leurs désirs de bien-être et de justice». (p.10).

Après avoir opté pour l'autogestion sur les traces de la C.F.D.T., la C.G.T., avec un temps de retard, s'est prononcée, lors du Congrès de Grenoble, en faveur des conseils d'ateliers déjà préconisés par la C.F.D.T.

Nous voyons resurgir des thèmes qui ont à peine plus d'un siècle d'existence. Aussi nous reporterons-nous avec intérêt à un livre de D. Yovanovitch: *«Le Rendement optimum du Travail Ouvrier»* (étude sur les stimulants modernes de l'activité ouvrière), qui date de 1923 mais auquel les thèses *«modernes»* d'E. Maire, Rocard et Séguy redonnent une brûlante actualité.

DE LA PARTICIPATION AUX BENEFICES...

p.93.: *«De toutes les définitions professées et de toutes les conceptions admises, il résulte qu'au point de vue purement économique, la participation aux bénéfices doit produire un double effet: d'une*

part, accroître la productivité du travail ouvrier, en améliorer la qualité et réduire la dépense inutile des matières premières et des instruments; d'autre part, épargner dans une large mesure les frais de surveillance, le contrôle des ouvriers s'exerçant presque automatiquement et mutuellement. L'avantage pour les patrons est évident. Mais il n'en est pas de même pour les ouvriers».

«L'économiste anglais J.-S. Nicholson formule la participation ouvrière d'une manière brève et décisive: sous l'aiguillon de la participation, les ouvriers doivent produire eux-mêmes les bénéfices additionnels qu'ils doivent recevoir» (Contemporary Review, janvier 1890, p. 68) M. Ch. Gide va plus loin et ajoute: «Un peu plus que la part qu'il leur est attribuée», (Institut de Progrès Social, p. 126, Paris 1921)».

... A LA PARTICIPATION A LA GESTION:

p.346: *«Le patron veut-il mettre à son profit la bonne volonté des ouvriers ou les éloigner de l'influence syndicale, il crée un comité ouvrier doté d'une certaine autonomie. Ces comités sont destinés avant tout à être les organes auxiliaires des patrons».*

p.351: *«Des économistes et des sociologues ont défendu la même thèse en s'appuyant sur cette idée que l'homme tout entier doit être associé à la production industrielle, avec tous ses goûts et avec toute sa volonté. Pour cela il est nécessaire que l'ouvrier prenne une part notable dans la gestion de l'entreprise qui l'occupe, qu'il se sente collaborer effectivement à une œuvre dont il fait partie et qui contient quelque chose de lui-même. Seule cette participation intelligente, volontaire et recherchée peut faire renaître ce sentiment de dévouement, de confiance, d'intimité entre les divers collaborateurs d'une même usine, qui est un sentiment naturel chez l'homme que l'organisation moderne étouffe de plus en plus».*

p.353: *«Nous avons prouvé dans le passé, et nous sommes disposés à prouver demain, non seulement l'intérêt que nous portons au sort de nos collaborateurs ouvriers, mais encore combien nous tenons à ce qu'ils se rendent compte chaque jour davantage de l'étroite solidarité qui unit tous les facteurs de la production». (Bureau de l'Union des Industries Métallurgiques, «Journal des Débats» 24 janvier 1921.)*

p.353: *«Les ouvriers ont saisi l'insuffisance des augmentations successives des salaires et l'inconvénient de la grève comme seul moyen de défense. Ils ne peuvent donc plus réclamer des salaires élevés sans se soucier des possibilités que présente leur industrie à un moment donné et c'est pour être au courant des causes générales qui gouvernent le mouvement des prix et des valeurs qu'ils doivent participer à la gestion. Entrés avec l'intention de se défendre et de battre le patron dans son propre camp, les ouvriers finiront par se rendre compte des réalités économiques, si le patron est franc, bien entendu, et si les ouvriers ont confiance dans leurs délégués».*

LES CONSEILS D'OUVRIERS, INSTITUTION PATRONALE:

p.361: *«En France, le plus ancien conseil d'usine fonctionne au Val-des-Bois (près de Reims) depuis 1885. M. Léon Harmel* ***(1)*** *qui l'a introduit dans ses filatures et teintureries, ne parle de la «Méthode parlementaire» que nous avons rencontrée dans les usines allemandes que pour lui opposer la «Méthode familiale» qui est la sienne. Il entend, lui aussi, pratiquer la «démocratie dans l'usine», mais dans un esprit religieux et en bon père de famille».*

p.365: *«Le plan d'organisation a été appliqué par Leitch d'abord dans la fabrique de pianos Packard à Fort Wayne (Indiana) et ensuite à la William Demuth C° (fabrique de pipes à Richemond Hill, dans l'Etat de New-York). M. Leitch intervient en qualité d'ingénieur social. Après avoir causé souvent avec les ouvriers et appris l'essentiel de leurs conditions de travail, il les convoque tous un jour, pendant les heures payées par la compagnie, dans la plus grande salle de l'usine. Il leur parle simplement, sur un ton familier, comme un des leurs. Il n'accuse ni eux ni la compagnie. Il les persuade que leur intérêt est en jeu, et qu'ils doivent se prononcer nettement pour ou contre le programme qu'il va leur exposer. Pour la première rencontre il s'en tient à un seul principe: la justice doit être «la première des pierres angulaires sur lesquelles nous sommes tous d'accord et décidés d'édifier en tant qu'individus une mentalité plus large, et en tant qu'institution des relations plus larges». Aux réunions suivantes il leur parle de la Coopération, de l'Economie, et de l'Energie, trois autres pierres angulaires du bâtiment futur. La cinquième semaine, il leur propose de parachever la construction en posant la clef-de-voûte -*

(1) Léon Harmel fut le promoteur avec le comte de la Tour du Pin et le comte Albert de Mun du christianisme social défini par l'encyclique *Rerum novarum.*

le Service, «le seul but de notre vie», la seule condition de toute satisfaction dans la vie, le point central où convergent les quatre principes précédemment adoptés. Ces cinq propositions forment la doctrine industrielle de Leitch. Ces résolutions sont écrites et distribuées à tous les hommes.

Un esprit de concorde se propage peu à peu, et les résultats ne tardent pas à se manifester. Dès la fin du premier mois, le coût de revient baisse généralement de 5,5%, et le montant de ce bénéfice est réparti entre les ouvriers et la compagnie. Les mois suivants, le dividende à partager ne descend jamais au-dessous de 5%. On travaille d'abord 10 heures par jour, ensuite 9 heures. Les ouvriers eux-mêmes s'opposent à la journée de 8 heures, craignant de ne pouvoir faire autant de besogne qu'en neuf heures. Ils sont désormais corps et âme avec la compagnie. C'est leur usine et leur compagnie; ils participent à la direction».

AUTO-LICENCIEMENTS:

«M. Leitch donne quelques chiffres des économies réalisées au cours de la première année (1913) par rapport à l'année précédente. L'économie sur l'eau fut de 287,09 dollars (309,91 en 1912: 31,82 en 1913), sur le charbon de 2.735,15, sur le bois de frêne, 208, un chauffeur de moins, 800; un yardman de moins 600; économie sur l'huile de graissage, 35 dollars, etc... La qualité de la production fut aussi considérablement améliorée. Cf. John Leitch, Man to man, pp. 50-53; New-York, B. C. Forbes C°, 1919».

AUTO-REDUCTION DES SALAIRES:

«Une seule fois les ouvriers voulurent se mêler des affaires propres de la direction. Ce fut en septembre 1914, lorsque la guerre arrêta tout le commerce, particulièrement le commerce des objets de luxe parmi lesquels celui des pianos. Les contremaîtres consentirent à ce que leurs salaires fussent réduits de 25% et l'assemblée décida que l'usine ne travaillerait que 3 jours par semaine, avec des journées de huit heures. Le directeur lui-même trouva la mesure trop brusque et fit adopter la semaine de quatre jours. Tout le monde s'appliquait, conclut Leitch, à réaliser la devise de l'établissement: «S'il n'y a pas d'accord dans l'usine, il ne peut pas en avoir dans le piano».

LA «DEMOCRATISATION» ECONOMIQUE:

«Quelle sorte d'organisation a donc instituée M. Leitch pour arriver à d'aussi bons résultats? Il a tout simplement imité la constitution des Etats-Unis, appliquant à l'usine la division des pouvoirs et l'interdépendance des facteurs qui assurent le gouvernement et l'administration de la grande république. Son système comporte en effet deux conseils, - une chambre (House of representatives) et un sénat (Senate), - et un cabinet qui exécute les décisions des conseils. La Chambre se compose de délégués ouvriers, élus au scrutin secret par l'ensemble du corps des salariés et dont le nombre dépend de l'importance et du genre de l'entreprise (30 membres, par exemple, pour 800 ouvriers). Sont électeurs tous les ouvriers des deux sexes âgés de plus de 18 ans qui ont six mois de séjour à l'usine. Sont éligibles ceux qui travaillent dans l'usine depuis un an. Le Sénat se compose de contremaîtres, contrôleurs, chefs d'atelier, etc... Ils font partie du Sénat du fait même qu'ils exercent une autorité sur les ouvriers. Les deux assemblées se réunissent séparément une fois par semaine. Elles discutent les questions générales intéressant la marche de l'usine, à l'exception de la gestion technique, commerciale et financière qui relève du cabinet seul. Aucune mesure ne peut être appliquée avant de passer par chacune des deux assemblées et avant d'être approuvée par le cabinet, composé des directeurs de l'entreprise. Les conflits individuels peuvent venir devant l'une ou l'autre des assemblées, qui désigne généralement une commission pour examiner l'affaire, recueillir des témoignages et rédiger un rapport. Si ce rapport est accepté, une sanction est prise; le tout est envoyé à l'autre chambre et, en cas d'accord, au cabinet pour décision finale. Ce dernier se conforme presque toujours aux avis des assemblées. Les deux assemblées s'occupent, en outre, des heures de travail, des salaires, de la discipline, des règlements d'atelier et de l'avancement des ouvriers».

p. 369: «Postérieurement à la parution de son livre (janvier 1919), en septembre de la même année, une grève éclata à la Demuth C° (fabrique de pipes) et le système de Leitch croula. On a cru trouver une cause de cet insuccès dans le trop grand nombre d'ouvriers étrangers sachant à peine l'anglais, une autre dans l'insuffisance des salaires, une troisième dans l'opposition des syndicats contre lesquels le conseil d'usine avait été précisément dirigé».

CONSEILS D'USINE ET SYNDICATS:

p. 370: *«Tous les social managers, et parmi eux Leitch et Mackenzie King, insistent cependant sur la nécessité de combattre les trade-unions, au moins indirectement, il est vrai qu'ils prétendent rendre les syndicats inutiles et superflus en accordant aux ouvriers des salaires supérieurs au tarif syndicalcal et des conditions de travail meilleures que les closed shops (usines n'employant que des membres du syndicat). Mais, si cette prime leur est accordée afin de les éloigner du syndicat, n'est-ce pas une preuve que c'est ce dernier qui force la main aux employeurs, et qui garantit aux ouvriers que les faveurs obtenues ne disparaîtront pas le jour où les syndicats seront impuissants?*

Les ouvriers ne s'enthousiasment pas beaucoup pour ces instruments d'isolement, de scission et d'hostilité envers leurs camarades de classe. Une solidarité instinctive les unit les uns aux autres, et les Conseils d'usines, en tant qu'institution patronales, leur semblent bien mesquins en comparaison des organisations nationales et internationales qui unissent des millions d'ouvriers dans un même idéal».

Nous laisserons à l'auteur l'entière responsabilité de sa conclusion:

p.407: *«Les ouvriers doivent être éclairés aussi complètement que possible sur tous les problèmes généraux de la vie industrielle et sociale, sur leur devoir professionnel et sur le rôle de chaque individu dans le progrès humain. Le contrôle populaire peu précis et très indirect, est néanmoins essentiel pour l'esprit de solidarité et de conscience sociale qui est en voie de devenir un des principaux éléments de la volonté créatrice chez les hommes civilisés».*

La C.F.D.T. et la C.G.T. réussiront-elles là où le patronat a échoué?

Pourront-elles aider ce dernier à résoudre sa crise économique?

Réussiront-elles à faire passer les vieux Conseils d'usines (que Yovanivitch caractérise à juste titre comme *«institutions patronales»*) pour une *«revendication ouvrière»* et une *«conquête syndicale»*?

Christian JOYEUX-BOUILLON.

CHRONIQUE DES ENVAHISSEURS: CINQUANTE ANS DE J.O.C.

1- UNE ÉGLISE MOYENNAGEUSE:

Autre témoignage significatif, celui de Mgr Gerlier, ancien sillonniste et futur archevêque de Lyon. Lors de la journée triomphale du dixième anniversaire de la fondation de la J.O.C., au Parc des Princes noir de monde, il dit à haute voix à Marc Sangnier, qu'accompagnait Francisque Gay, au milieu d'un parterre d'évêques: «Sans vous cette journée l'aurait pas eu lieu». Elisabeth TERRENOIRE ***(1)****.*

Dimanche 14 mai 1978 - c'était le jour de la Pentecôte - la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.)* et la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (J.O.C.F.)* fêtaient leur cinquantième anniversaire, au parc de la Courneuve.

Entre autres vedettes du hit-parade on pouvait y rencontrer au détour d'un stand: Edmond Maire, Georges Séguy, Charles Piaget, Michel Rocard, Mgr Marty, René Piquet, etc...

UN AUMONIER «QUI DÉCONNE»:

A cette occasion était diffusée une Charte de la jeunesse ouvrière qui dénonce *«cette société capitaliste sans avenir, libérale pour ceux qui possèdent tout et tous les pouvoirs; avancée, pour accroître*

(1) Elisabeth Terrenoire, *Un combat d'avant-garde: Francisque Gay et «La Vie catholique»*, Bloud et Gay/CERF, Paris 1976, p.12.

sans fin les profits d'une minorité de privilégiés» **(2)**.

Mgr Marty aurait déclaré: *«Ces jeunes ont leur place dans l'Eglise»* **(2)**, sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit d'une affirmation péremptoire ou d'une antiphrase. Mgr Etchegaray, président de la conférence épiscopale de France, ne lève pas l'ambiguïté dans son propre bulletin religieux: *«J.O.C., prends garde de perdre ton âme! Eglise, prends garde de perdre la J.O.C.!»* **(3)**.

Selon certains analystes à la mode l'Eglise est entrain de se refaire une jeunesse en *«s'ouvrant au monde»* **(4)** et la J.O.C. serait en avance sur l'Eglise (en langage vulgaire les mauvais-esprits appellent cela un *«poisson pilote»*). Pourtant *«la J.O.C. se présente à la fois comme organisation ouvrière et mouvement d'Eglise»* **(5)** et si *«on peut s'inquiéter quand on entend de tel ou tel aumônier affirmer en substance qu'en dehors de la classe ouvrière il n'y a pas de salut, et charger celle-ci d'une sorte d'auréole messianique (...) ce sont là quelques fausses notes. «Partout où tu vois une fédération qui foire d'un point de vue militant ou qui attaque l'Eglise, tu peux être presque sûr qu'il y a derrière un aumônier qui déconne», m'assure l'un d'eux»* **(5)**.

Est-ce la vérité? Est-ce seulement une apparence forgée pour donner le change dans un combat idéologique sans merci ? Pour s'efforcer d'y voir plus clair il est nécessaire d'aller fouiller deux cents ans en arrière et de remonter les diverses filières... en évitant quelques culs-de-sac attrape-nigauds dans lesquels s'égarent parfois certains de nos proches.

Ce voyage dans le temps n'apportera rien de nouveau et se présentera simplement comme un travail de compilation de documents à la portée de tous. Son seul but est de dénoncer et faire échouer, si possible, une mystification qui consiste à identifier la croyance en un dieu (et, dans le cas qui nous occupe particulièrement, la croyance dans le dieu de jésus-christ) avec les intérêts de classe des tra vailleurs.

Quand on cherche à éviter le dogmatisme, on ne revient pas de cette croisière dans l'histoire avec des certitudes plein les valises. Seulement des convictions, mais solidement fondées et immédiatement utilisables.

DEUX SIÈCLES DE DÉCHIREMENTS:

En effet il aura fallu à l'Eglise - superstructure idéologique de la société féodale quand s'écroula l'Ancien Régime - deux siècles pour *«digérer»* le phénomène industriel. Car l'industrialisation capitaliste implique l'urbanisation **(6)** et dans la ville l'homme est «mieux protégé contre dieu», c'est-à-dire mieux protégé contre l'intolérance des prêtres et de ses semblables. Ce fait avait déjà été observé quand fut élaboré l'Ancien Testament: «La ville, si médiocre, si puérile dans ses blocs mal taillés, amoncelés sans art, dans ses populations peu nombreuses et toutes pétries de vie paysanne, la ville, dès ce jour de sa création, ne saurait avoir, par les motifs qui ont poussé à la bâtir, d'autres destinées que de tuer radicalement, fondamentalement, la campagne, c'est-à-dire le milieu que Dieu a donné à l'homme pour qu'il puisse y mener tout bonnement sa vie. Non pas une vie de saint, mais sa simple vie d'homme pécheur, sans cesse appelé par Dieu» **(7)**.

(2) *Plus de cent mille «jocistes» sous la pluie*, *Le Monde*, 16 mai 1978.

(3) *Le Monde,* 13 mai 1978.

(4) Quand donc un linguiste sensé et courageux s'attaquera-t-il aux jargonneurs mystico faux-psycho-faux-sociologues et à leurs *«ouverture AU monde»*, *«rapports AUX autres»*, etc...? Est-il nécessaire de massacrer une langue pour émettre des idées prétendues neuves? ou bien, plutôt, massacre-t-on la langue pour masquer la vacuité d'idées qu'on veut faire passer pour neuves quand elles ne sont généralement que du vieux vinaigre dans de vieilles outres?

(5) Stanislas Maillard, *Vivre l'Eglise au quotidien, Informations Catholiques Internationales,* n° 526, 15 mai 1978.

(6) Peut-être même toute société industrielle, quel que soit le régime. Mais la réponse à cette interrogation ne sera connue que par nos descendants.

(7) Jacques Ellul, *Sans feu ni lieu,* Gallimard, Paris 1975, p.33.

Cette assimilation ne s'est pas faite sans drames, sans déchirements, mais il semble qu'un de ses moyens indispensables - l'implantation dans le mouvement ouvrier - soit en voie de réussir.

Et pourtant il y a peu de temps - 5 ans seulement avant la fondation de la J.O.C. en France — Pie XI, qui approuva et favorisa l'organisation des mouvements de jeunesse par milieu social, cherchant à tirer les enseignements de la première guerre mondiale et à proposer quelque remède ne trouvait rien de mieux à donner en exemple que la société féodale: *«C'est qu'il n'est point d'institution humaine en mesure d'imposer à toutes les nations une sorte de Code international, adapté à notre époque, analogue à celui qui régissait au moyen âge cette véritable Société des Nations qui s'appelait la Chrétienté. Elle aussi a vu commettre en fait beaucoup trop d'injustices; du moins la valeur sacrée du droit demeurait incontestée, règle sûre d'après laquelle les nations avaient à rendre leurs comptes»* **(8)**. Ce qui fit écrire à un commentateur: *«Ignore-t-il donc que cette Chrétienté du Moyen Age fut en guerres étrangères et civiles presque continuelles?»* **(9)**.

COMBATTRE LA LIBERTÉ:

Louis XIV révoque l'Edit de Nantes, persécute les protestants qui ne veulent pas se soumettre, de même que les jansénistes: *«Le catholicisme est la religion d'Etat et la religion des Français; il n'y a pas de place pour l'incroyance; on nait sujet du roi et fidèle de l'Eglise»* **(10)**. Mais à partir de sa mort en 1715: *«...la pensée catholique n'est plus en faveur. Le public la discute; ou pire, il s'en désintéresse. Jusqu'alors les débats sur les grands problèmes religieux et humains se sont déroulés à l'intérieur du christianisme; désormais, ils mettent le christianisme en cause»* **(11)**.

La loi reste la même, mais elle est de moins en moins appliquée. Trop, tout de même, puisque par exemple le chevalier de la Barre, un libertin irrespectueux, Callas, un protestant, sont condamnés à mort et exécutés. Et l'Eglise, qui - contrairement à ce qu'elle prétend - sait se réjouir de la mort du *«pécheur»*, désapprouve et dénonce le laxisme en matière de défense de la religion d'Etat, notamment en 1745 par une déclaration de l'assemblée du clergé de France.

Dès son accession au pontificat, en 1775, Pie VI fulmine contre les philosophes: *«Toute religion étant déracinée des cœurs, ces philosophes malheureux cherchent à relâcher les liens qui unissent les hommes entre eux. Ils répètent à satiété que l'homme naît libre, et qu'il ne doit se soumettre à l'empire de personne; que la société est un composé d'hommes ineptes, qui se prosternent stupidement devant des prêtres qui les trompent et des rois qui les oppriment, de sorte que, selon eux, l'accord entre le sacerdoce et l'empire n'est qu'une conspiration contre la société humaine. Qui ne voit que ces délires sont d'autant plus propres à troubler la paix publique, que l'impiété est réprimée avec plus de lenteur...»* **(12)**.

Certes la liberté, la bourgeoisie la réclame pour elle-même tout en se gardant bien de chercher à en faire profiter ceux qu'elle exploite. Voltaire, qui était déiste et qui sera paraphrasé quelques décennies plus tard par Bonaparte, écrit sa conviction que la religion est nécessaire pour le *«peuple»*. La constitution de 1791 montre bien à qui est réservée la liberté: n'ont le droit de vote que ceux qui peuvent apporter la preuve qu'ils ont acquitté dans l'année un impôt au moins égal à trois journées de travail, en sont exclus, en outre, les faillis et ceux qui sont mis en accusation (les progrès de la liberté ne vont pas encore jusqu'à faire considérer les accusés comme innocents tant qu'ils n'ont pas été condamnés).

Mais de son côté l'Eglise ne veut la liberté pour personne: *«C'est dans ce dessein qu'on établit,*

(8) Pie XI, Encyclique *Ubi arcano Dei* (23 déc. 1922), in Georges Michon, *Les documents pontificaux sur la démocratie et la société moderne*. Ed. Rieder, Paris 1928, p. 262.

(9) Michon, op. cit., p. 27.

(10) Adrien Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t.1: *De la Révolution à la IIIème République,* Flammarion, Paris 1952, p.9.

(11) Ibid., p.12.

(12) Pie VI, Encyc. *Incrustabile divinae Sapientae* (25 déc. 1775), in Michon, op. cit., p.51.

comme un droit de l'homme en société, la liberté absolue, qui non seulement assure le droit de n'être point inquiété pour ses opinions religieuses, mais accorde encore le pouvoir de penser, de dire, d'écrire et même de faire imprimer impunément en matière de religion tout ce qui plait: droit monstrueux...» **(13)**.

...ET SOUTENIR LES ROIS:

Sans doute parce que la liberté (et là nous serons totalement d'accord avec Pie VI) est incompatible avec ce qui fonde l'Eglise: Où donc est cette liberté de penser et d'agir que l'Assemblée nationale accorde à l'homme social comme un droit imprescriptible de la nature? Ce droit chimérique n'est-il pas contraire aux droits du Créateur suprême, à qui nous devons l'existence et tout ce que nous possédons?» **(14)**.

Il faut préciser qu'entre 1775 et le 10 mars 1791, date du dernier texte cité, la situation s'est détériorée en France pour le roi, donc pour l'Eglise. Les biens de l'Eglise de France ont été confisqués et vendus comme biens nationaux, la population d'Avignon et du Comtat Venaissin - propriétés de la papauté - demandent leur rattachement à la France révolutionnaire, la fraction antipapiste de la bourgeoisie qui pense tout de même que la religion est bonne pour le *«peuple»* veut une église nationale dépendant directement de l'Etat et prépare la Constitution civile du clergé.

Alors la papauté se déchaîne: *«C'est un fait universellement connu, et dont il n'est plus permis de douter, que la déplorable situation où vient d'être entraîné le royaume de France. Cette vaste et vigoureuse monarchie qui tenait le premier rang parmi les puissances de l'Europe, frappée aujourd'hui par les seuls coups que lui ont porté ses propres habitants, est tombée tout à coup dans l'abîme du malheur et touche à sa ruine»* **(15)**. *«La presque totalité de la nation (...) oublie que la doctrine chrétienne est la plus ferme base du salut des empires, et que le gage de la félicité publique est dans le lien d'une obéissance à ses rois, pleinement, universellement consentie, comme s'exprime Saint Augustin. Car les rois sont les ministres de Dieu pour le bien, ils sont les enfants de l'Eglise et ses défenseurs, obligés à ce titre, de l'aimer comme leur mère, de servir ses intérêts et de venger ses droits»* **(16)**.

Pie VI fait appel à l'empereur d'Autriche, Léopold II: *«Ils attaquent la puissance de Dieu même, pour faire disparaître plus facilement l'autorité des rois, qui en est une incarnation, et dont la volonté suprême est le plus ferme appui. Tandis que cette audace, jusqu'à présent inconnue, fait craindre de toutes parts les succès les plus désastreux; tandis que cette contagion devient de jour en jour plus terrible, et qu'elle étend au loin les fatales influences d'un venin prêt à se développer par le bouleversement général de l'ordre public, à qui importe-t-il plus qu'aux rois eux-mêmes de couper le mal dans sa racine et d'en étouffer entièrement le germe»* **(17)**.

Voilà, avec cent cinquante ans d'avance, une réponse à la boutade de Staline: il n'est pas nécessaire de posséder des divisions quand on peut faire manœuvrer celles des autres. L'argument est toujours le même: la religion étant le soutien des empires, il faut défendre la première pour protéger les seconds. Aussi, après la mort de Léopold II, Pie VI s'adresse-t-il à son successeur François II: *«Persuadez-vous encore pleinement, en particulier par l'exemple de la révolution française, que l'ensemble des affaires publiques est ainsi fait que les royaumes ne sont pas tant maintenus et consolidés par la foi humaine que par la foi divine et que, la religion une fois détruite, ils s'écroulent très facilement et très misérablement dans les émeutes, les révoltes et les catastrophes par l'élan insensé des opinions les plus perverses»* **(18)**.

(13) Pie VI, *Bref au cardinal de La Rochefoucauld* (10 mars 1791), in Michon, op. cit., p.36.

(14) Ibid., p. 37.

(15) Pie VI, *Allocution prononcée dans le Consistoire secret du 29 mars 1790*, in Michon, op. cit., p.31.

(16) Ibid., p.33.

(17) Pie VI, *Bref à Léopold II (3 mars 1792)*, in Michon, op. cit., p.45.

(18) Pie VI. *Bref à François II (8 août 1792)*, in Michon, op. cit., pp.47-48.

C'est vraiment l'appel à la guerre sainte et Pie VI poussera l'œcuménisme jusqu'à y convier Catherine II, bien que la Russie ne soit pas catholique **(19)**.

NE VARIETUR:

Pie VI meurt en 1799 et son successeur, Pie VII, reprend le flambeau dès son élection: *«Nous ne disons pas qu'il faille arracher aux mains des hommes, détruire entièrement et brûler seulement les livres qui combattent ouvertement la doctrine du Christ; nous voulons aussi qu'on détourne l'esprit et les yeux de tous les fidèles de ceux surtout qui l'attaquent secrètement et avec artifice»* **(20)**.

Les circonstances ne leur permettant plus de faire brûler les hommes en place publique, nos chers pontifes se rabattent sur les livres, mais ils continuent d'y aller de bon cœur, de toute leur foi: *«...si en effet, l'on n'arrête, si on ne réprime cette licence effrénée de pensées, de paroles, d'écrits et de lectures, nous pourrons, il est vrai, grâce à l'habileté et aux armées des rois et des capitaines les plus sages et les plus puissants, paraître tant soit peu soulagés du mal sous lequel nous gémissons depuis si longtemps; mais la racine n'en étant point extirpée, ni le germe détruit, le mal s'étendra, se fortifiera, ravagera tout l'univers, et, plus tard, ni légions, ni garnisons, ni sentinelles, ni remparts de ville, ni barrière d'empire ne suffiront pour l'anéantir ou l'éloigner»* **(21)**.

Pie VII, qui n'était pas encore rentré à Rome après sa captivité à Fontainebleau, ne cachera pas sa jubilation dès les premiers jours de la *Première Restauration: «A cette nouvelle, notre contentement a été si grand que, sans la connaître encore autrement que par la voie de la publicité, et dérogeant à cet égard à l'usage établi, nous avons résolu d'envoyer un nonce extraordinaire en France, pour féliciter ce prince, en notre nom et dans les termes les plus expressifs, de la puissance royale qui lui est ren due»* **(22)**.

Content, le saint père, mais avec de gros bémols. Même après avoir abattu la caricature que la révolution était devenue à travers Bonaparte empereur, il n'était plus possible de revenir systématiquement sur toutes les transformations apportées par un quart de siècle d'histoire accélérée. En particulier sur la liberté religieuse, et cela n'arrangeait pas du tout les affaires de Rome: *«Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaique, l'Epouse sainte et immaculée du Christ, l'Eglise hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on tolère et on favorise non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs»* **(23)**.

Vous avez bien lu: non seulement leurs personnes. Décidément le *«bon pasteur»* digère mal de ne plus pouvoir aussi facilement livrer au bourreau les *«brebis égarées»*.

Quant à la liberté de la presse, pourtant minime, surveillée, sans cesse remise en cause (entre autres, Béranger et Paul-Louis Courier seront emprisonnés), c'est vraiment une œuvre diabolique: *«C'est un fait pleinement constaté: cette liberté de la presse a été l'instrument principal qui a premièrement dépravé les mœurs des peuples, puis corrompu et renversé leur foi, enfin soulevé les séditions, les troubles, les révoltes. Ces malheureux résultats seraient encore actuellement à craindre, vu la méchanceté si grande des hommes, si, à Dieu ne plaise, on accordait à chacun la liberté d'imprimer tout ce qui lui plairait»* **(24)**.

(19) Pie VI, B*ref à Catherine II (25 février 1792)*, in Michon, op. cit., pp.42-43.

(20) Pie VII, *Encyc. Diu statis* (15 mai 1800), in Michon, op. cit., p. 58.

(21) Ibid., pp.58-59.

(22) Pie VII, *Lettre apostolique à Mgr de Boulogne, évêque de Tours (29 avril 1814)*, in Michon, op. cit., p. 59.

(23) Ibid., p. 60.

(24) Ibid., p. 61.

Certes ces prescriptions pontificales, qui ont encore aujourd'hui ne nombreux exécutants, ne doivent plus être en odeur de sainteté du côté du Vatican. Officiellement on s'y pique de liberté... tant qu'elle ne devient pas licence. On condescend maintenant à ne plus traiter les incroyants comme de malheureux débiles. Mais cette mansuétude n'a été *«octroyée»* que l'épée dans les reins. L'Eglise y a été contrainte, après s'être efforcée d'y résister jusqu'à la rupture. Elle a maintenant choisi de faire bonne figure parce qu'elle ne peut pas faire autrement.

A côté de quinze siècles d'intolérance, que représentent quinze ans de tolérance imposée de l'extérieur? La tactique de longue corde en attendant des jours *«meilleurs»*. Et, comme nous allons le voir dans ce qui suit, les sectateurs de la J.O.C. - de même que leurs frères en jésus-christ des organisations parallèles - ont un rôle important à jouer dans une éventuelle reconquête.

Marc PREVOTEL.

Prochain article: II. - Premiers précurseurs «libéraux».

NOUVELLE BRÈVE...

L'ÉQUIPE

«L'atelier», «l'équipe» sont des mots qui, grâce aux milieux de gauche, connaissent un regain d'actualité. Des termes exaltants qui servirent jadis de titres à des revues spécialisées et qui évoquent l'implication de la personne humaine dans l'effort collectif pour la réalisation de l'œuvre commune.

Si E. Maire et maintenant G. Séguy affichent un goût particulier pour *«l'atelier»*, G. Gorges et A. Henry témoignent une préférence pour *«l'équipe», «équipe pédagogique», «équipe éducative».*

Mais à cette époque où les chrétiens se donnent tant de mal pour rechercher une identité il serait injuste de leur contester une origine qui, pour une fois, leur appartient légitimement. Les dirigeants de la F.E.N. apparaissent en fait comme de pâles usurpateurs, les *«équipes enseignantes»* existaient bien avant eux. Regroupant des chrétiens enseignants publics, leurs conjoints, des parents d'élèves et des aumôniers, elles furent créées en 1942, sous Pétain, au temps de l'occupation.

Une enquête menée par *«les équipes enseignantes»* sur elles-mêmes révèle que 85% de leurs membres ont voté à gauche en mars 1978. Le rapport précise que *«ces chrétiens qui ont fait le choix de l'école publique pour tous»* prônent en majorité *«une pédagogie plutôt autogestionnaire»* et *«privilégient l'épanouissement de la personnalité sur l'acquisition des connaissances».*

La moitié des *«équipiers»* est syndiquée au S.G.E.N.-C.F.D.T. et 35% à la F.E.N. Quant aux équipiers parents ils adhèrent presque tous à la Fédération Cornec.

Le numéro 8 (février 1977) de la revue *«Autrement»* apporte un complément d'information sur cette intéressante et déjà vieille institution. On y apprend que l'animation du mouvement est assurée par une équipe d'une dizaine de permanents composée *«de laïcs détachés de l'enseignement pour deux ou trois ans et d'aumôniers détachés pour trois ou six ans».*

Après l'énumération des périodiques publiés par les *«Equipes enseignantes»*, on peut lire:

«Le financement du mouvement est assuré par la vente de ces revues, les subventions que lui versent l'Episcopat et le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports».

On ne saurait trop s'étonner de ces générosités du Sport envers l'Equipe. Comme disait le grand Pierre de Coubertin: «l'important est de participer».

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»: un outil qu'il faut développer.

La petite commune d'Orliénas, dans le département du Rhône, ne comptait pas d'abonné à *L'Anarcho-Syndicaliste.*

C'est indirectement que l'article *«Les Parents dans l'Ecole» (Anarcho-Syndicaliste n°26)* y a été connu, affiché sur la porte de l'école, photocopié et diffusé aux parents F.C.P.E., qui ont décidé ensemble de ne pas siéger au Conseil d'école.

Faites connaître *«L'Anarcho-Syndicaliste»*, abonnez-vous, transmettez des listes de nouveaux abonnés.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 30,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES